

Questions orales

re Donald Marshall, par exemple, il y a au sein du gouvernement plusieurs ministères qui étudient la question des droits des autochtones et de leurs préoccupations.

Il ne me revient pas, à moi, de créer une commission royale d'enquête. Cette décision relève du premier ministre et du gouvernement. Je me dois, à ce stade-ci, de signaler que de nombreux ministères se penchent actuellement sur les questions soulevées par la Commission des droits de la personne, notamment le ministère du Solliciteur général, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que mon propre ministère.

Je crois qu'il est important d'élaborer et de prendre des initiatives dans ce domaine et de choisir les mécanismes les plus efficaces qui nous permettront d'apporter des changements.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration.

En janvier 1990, 11 p. 100 de tous les immigrants entraient au Canada par Gander, à Terre-Neuve. En février 1990, 56 p. 100 de tous les immigrants au Canada sont entrés en passant par la même ville. Cela coûte 2,5 millions de dollars par mois à Terre-Neuve et au Labrador. Il est évident que c'est une situation extraordinaire et que c'est aussi une responsabilité nationale.

Pourquoi la ministre permet-elle que le coût d'une responsabilité nationale retombe sur la province qui a le moins les moyens de payer? Pourquoi agit-elle ainsi?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous connaissons très bien la situation et nous la suivons de très près. En tant que ministre responsable de l'Immigration, je dois dire que nous avons demandé l'augmentation des effectifs et nous travaillons en étroite collaboration avec les fonctionnaires de Terre-Neuve pour s'assurer que le juste équilibre soit fait, et que les personnes soient traitées le plus rapidement possible. Nous avons accéléré le processus et nous sommes conscients, en vertu d'une entente qui a été passée avec le gouvernement de Terre-Neuve, que nous assumons certaines parties des responsabilités. Notre ministère assume tous les frais que nécessitent les services d'un conseil désigné pour les demandeurs de statut de réfugié. Le gouvernement fédéral partage également avec les provinces le coût de logement, le coût d'entre-

tien pour les revendicateurs du statut de réfugié pendant que leurs demandes sont considérées. Bref, nous essayons toujours de nous en tenir à notre critère premier, qui est de traiter d'une façon juste et équitable les demandeurs et de le faire en étroite collaboration avec la province.

• (1150)

[Traduction]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada paie 50 p. 100 de ce montant, mais il est aussi évident que cette situation extraordinaire retombe sur la province qui peut le moins assumer ce fardeau. Actuellement, 80 p. 100 de toutes les chambres d'hôtel dans l'île de Terre-Neuve sont occupées. Nous voulons des touristes, mais nous ne nous attendions pas à ce qu'ils viennent de cette manière.

La ministre est-elle prête à reconnaître que c'est une situation extraordinaire, va-t-elle assumer ses responsabilités et prendre dès maintenant des mesures extraordinaires, sous forme d'argent comptant?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je le répète, nous avons partagé certaines responsabilités, et nous continuons de travailler dans ce sens, en essayant de respecter l'apport économique que cette situation peut aussi apporter à la province.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Hier, la hausse du taux d'escompte annoncée par la Banque du Canada portera un autre coup dur sur le portefeuille des consommateurs canadiens. Le nouveau taux de 13,51 p. 100 est le plus élevé depuis la récession de 1982 et signifiera pour sûr une hausse généralisée des taux d'hypothèques. J'aimerais demander au ministre des Consommateurs et des Sociétés: que va-t-il faire pour protéger les consommateurs canadiens des ravages infligés aux consommateurs par son collègue, le ministre des Finances?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me donner l'opportunité de donner suite à la rencontre que j'ai eue cette semaine. Contrairement à ce que mon collègue mentionnait sur les taux d'intérêt, par exemple sur les cartes de crédit, l'Association des consommateurs canadiens a toujours rejeté, même la proposition que vous-